

Dans le cadre du contrat d'éducation artistique et culturelle 100%
cohésion sociale,

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) et
la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre
lancent un

**APPEL À CANDIDATURES
EN DIRECTION DES
ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION**

pour une mission d'appui artistique se déployant du 2 février au 3 avril 2026

*en faveur des équipes des associations intervenant en quartier
prioritaire de la politique de la ville*

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les partenaires affirment l'importance de créer un cadre de réflexion et d'actions propice au développement d'une politique concertée en faveur de la cohésion sociale fondée notamment sur l'éducation artistique et l'action culturelle.

Après plus d'une dizaine d'années de déploiement des résidences-mission, et à la faveur de la redéfinition du conventionnement d'éducation artistique et culturelle entre l'Etat et l'EPCI, plusieurs constats ont permis d'éclairer et dessiner les contours de ce nouveau contrat afin de l'ancrer durablement sur ce territoire traversé par un fort enjeu de cohésion sociale.

Depuis 2011, le territoire de Maubeuge Val de Sambre a évolué tant en termes d'échelle géographique qu'en termes de pratiques, d'attentes et de besoins constatés de la population ; une population pour partie en proie à des situations de précarité et de vulnérabilité. Les partenaires souhaitent, à la fois, réaffirmer leur engagement particulier en faveur des publics les plus éloignés des faits artistiques et culturels pour des raisons économiques, sociales et géographiques mais aussi expérimenter ensemble des actions destinées à créer les meilleures conditions de réussite de ce projet commun.

Les professionnels jouent un rôle indispensable dans cette dynamique dans la mesure où ils constituent de véritables passerelles entre des politiques publiques – en l'occurrence en matière d'éducation artistique et culturelle – et les habitants.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France et la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité en matière de champs de la cohésion sociale et des solidarités.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne le présent appel à candidatures, il s'agit des professionnels en activité au sein des structures des champs de la cohésion sociale et des solidarités et d'enjeux liés à la politique de la ville avec une attente particulière en termes d'appréhension des résidences artistiques de la part des professionnels.

Cette forme d'intervention retenue est la résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.) qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, auprès des professionnels ciblés, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien professionnel à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc).

Le projet défini ici et déployé auprès des professionnels du territoire de Maubeuge-Val de Sambre est fondé sur une appréhension volontairement transversale et décloisonnée des politiques de développement culturel et de développement social vise à :

- expérimenter des nouvelles façons de concevoir des projets d'éducation artistique et culturelle, enrichis de la prise en compte des enjeux liés à la politique de la ville ;
- sensibiliser les professionnels des champs de la cohésion sociale et des solidarités, au rôle incontournable qu'ils exercent en tant que « passeurs » d'une politique publique en matière culturelle et d'acteurs contribuant au processus durable de démocratisation culturelle ;
- accompagner et outiller ces professionnels afin que l'éducation artistique et culturelle devienne un réflexe, un outil pérenne au service de leurs pratiques professionnelles et au bénéfice des usagers et habitants dont ils ont la charge ;
- créer une dynamique partagée, durable et fédératrice auprès des acteurs des champs culturels et de la cohésion sociale autour du déploiement de ces projets d'éducation artistique et culturelle.

Les professionnels que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement ceux pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art.

Cela implique une relation privilégiée et une complicité entre l'artiste-résident et les différents professionnels impliqués ; garantes de la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans des équipes professionnelles, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette proposition particulièrement apte à enchanter ou à poétiser un quotidien professionnel. C'est également à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage la communauté professionnelle.

En résumé, avec cette convention d'éducation artistique et culturelle 100% cohésion sociale, les partenaires souhaitent réaffirmer leur volonté de mettre en œuvre un processus durable de démocratisation culturelle usant, pour ce faire, du puissant levier d'éducation artistique et culturelle et ainsi garantir une équité d'accès aux propositions artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire et auprès de l'ensemble des habitants.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

et télécharger le fichier « *Qu'est-ce qu'une résidence-mission* » en bas de page.

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, pour un artiste/un duo d'artiste de tous domaines d'expression artistique, au cours d'une période d'un seul tenant allant **du 2 février au 3 avril 2026**, de résider sur le territoire et d'accompagner, à raison de cinq jours par semaine, les équipes professionnelles afin de mener à bien des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi

que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Si aucune thématique n'est ici imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence Mi.A.A., ceux-ci suggèrent sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une ou – du moins – une sorte de fil rouge. De même, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et les enjeux pouvant se rattacher à la communauté professionnelle ciblée et son périmètre d'intervention.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion auprès des professionnels. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

En amont de la période de résidence à proprement parler, l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion de 5 jours du **8 au 12 septembre 2025** sur le territoire, afin de faire connaissance avec les communautés professionnelles et services de la CAMVS, de proposer un temps d'information-formation auprès des professionnels et de se doter de repères et des points d'appui nécessaires.

LES PROFESSIONNELS BENEFICIAIRES DE LA Mi.A.A ET LE TERRITOIRE D'ACTION

Présentation du Contrat de ville

Le 25 avril 2024, l'agglomération Maubeuge-Val de Sambre a signé avec l'Etat, la Région, le Département, les communes du territoire en politique de ville et de nombreux partenaires son nouveau contrat de ville intitulé « Contrat d'Engagements Quartiers 2030 – Un contrat pour les habitants et avec les habitants ».

L'objectif principal est de réduire les inégalités urbaines et sociale dans une démarche participative.

Le contrat de ville de la CAMVS porte sur 5 grandes orientations, qui se basent sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat et qui intègrent les grands axes de travail fixés lors des différents temps de concertation avec les habitants et acteurs du territoire :

- Pour une meilleure santé des habitants et accès équitable à la culture, aux droits et aux services
- Pour des parcours d'éducation égalitaires
- Pour des parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous
- Pour un cadre de vie agréable et sécurisé
- Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques.

La géographie prioritaire de la CAMVS comprend 8 communes en politique de la ville et 11 quartiers politique de la ville.

Des associations sont financées chaque année et interviennent dans les quartiers politique de la ville. Les actions des associations répondent aux besoins et attentes des habitants.

Les habitants sont au cœur de la politique de la ville. Les associations et les porteurs de projet doivent co-construire avec les habitants leurs actions.

Dans le contrat de ville, les professionnels et habitants ont exprimés leurs préoccupations en termes de culture :

- Promouvoir l'accès à la culture chez les habitants des quartiers politique de la ville pour favoriser leur bien-être, leur ouverture sur l'extérieur et leur épanouissement
- Promouvoir l'accès aux activités culturelles dès le plus jeune âge
- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Proposer des formations sur le « aller-vers » en direction de ses agents culturels et sociaux ainsi qu'à ses partenaires
- Renforcer les parcours d'éducation culturelle

Les partenaires ont défini quatre grandes lignes directrices qui présideront à la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville :

- Un contrat de ville qui répond aux besoins des habitants ;
- Un contrat de ville qui cadre l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville, en même temps qu'il fait levier sur les politiques de droit commun (de l'ensemble des partenaires, y compris des communes et de l'agglomération) ;
- Un contrat de ville à l'échelle de l'agglomération qui se déclinera au niveau local via des projets de quartier ;
- Un contrat de ville qui renforce l'interconnaissance entre acteurs avec davantage de coopération, au service des quartiers.

Les bénéficiaires concernés : professionnels et bénévoles intervenant en quartiers prioritaires de la ville

Citons, sans être exhaustif :

- Réussir en Sambre Avesnois : association qui œuvre en faveur de l'insertion socio-professionnelle et de l'emploi sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Elle regroupe les activités d'une mission locale, d'un plan local pour l'insertion et l'emploi et d'une maison de l'emploi ;
- Mots et Merveilles : association engagée dans la lutte contre l'illettrisme qui intervient sur tout le territoire et au-delà ;
- Association Jeunesse Avenir de Maubeuge : œuvre pour accompagner les jeunes dans leur éducation, leur épanouissement et leur insertion professionnelle et intervient dans les quartiers prioritaires de la ville de Maubeuge ;
- Accueil et Promotion Sambre : centre de prévention, d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- Pas de côté : association partenaire qui promeut la coopération entre les individus et les groupes à travers des animations en jeux et des pratiques coopératives ;
- L'école de la deuxième chance a une antenne sur Maubeuge et a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Elle intervient auprès de 16-25 ans ;
- AFPA promo 16-18 ans : programme dédié aux jeunes de 16 à 18 ans avec pour objectif de remobiliser les jeunes décrocheurs scolaires ;
- Impact oval : insertion et inclusion par le rugby sur Maubeuge ;

- APEI papillons blancs, association des parents d'enfants inadaptés : plusieurs établissements sur le territoire, découpés en pôles : enfance/adolescence, travail/formation/insertion, habitat/vie sociale et habitat/dépendance ;
- Les associations sportives : Cœur de Sambre Futsal, USM Basket, ASA Basket, SAH ;
- Les comités d'habitants, les référents politique de la ville, les centres sociaux et les CCAS des 8 communes concernées par le contrat de ville

Descriptif des enjeux, besoins et attentes des professionnels

Dans ce contexte, la MiAA doit contribuer à :

- Fédérer ces acteurs, stimuler les coopérations et partenariats ;
- Les sensibiliser et les former aux propositions artistiques et culturelles ;
- Inscrire durablement l'action culturelle dans leurs pratiques ;
- Valoriser les capacités d'expérimentation et permettre l'organisation d'actions dans la proximité sur le long terme ;
- Devenir ambassadeur, relai de ces pratiques auprès des habitants et de leurs publics.

Les besoins et attentes des professionnels et bénévoles sont multiples :

- Appréhender plus sereinement les résidences artistiques ;
- Devenir autonome dans les pratiques sur l'accueil de projet(s) artistiques(s) ;
- Développer un/des outils au service d'une action culturelle de proximité ;
- Répondre aux besoins des habitants et de leurs publics.

Les acteurs placent le « aller vers » au cœur de leurs engagements, et entendent « réinvestir le terrain » afin de restaurer les liens de confiance entre publics et institutions.

Il en découle la nécessité de repenser les modalités de présence des acteurs dans les quartiers, de renforcer les méthodes d'information sur l'offre existante auprès des publics dans l'objectif d'augmenter la fréquentation, de travailler main dans la main avec les acteurs de proximité en contact direct avec les habitants afin de mieux les connaître, et enfin, de permettre et d'encourager la participation de ces derniers.

Photographie du territoire

La communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre est composée de 43 communes (128 085 habitants). A la fois urbaine et rurale, elle développe des initiatives novatrices et assure avec les communes rurales un équilibre indispensable afin de préserver, pour l'ensemble de la population du territoire, un espace agréable à vivre.

Le Val de Sambre se trouve au croisement de deux axes essentiels : Paris-Bruxelles d'une part, la rocade Nord – Lorraine d'autre part. Les communications et les échanges avec le Hainaut belge et plus principalement les régions de Mons et Charleroi sont particulièrement développés.

L'agglomération possède un patrimoine naturel exceptionnel qui représente un atout en termes de tourisme et d'éco-activité. Aujourd'hui, des politiques sont déjà à l'œuvre pour préserver ce patrimoine et le valoriser notamment par l'aménagement de vélo-routes et le traitement des friches industrielles à vocation Trame Verte et Bleue.

Le territoire propose également une véritable mixité entre zones urbaines, rurales, et périurbaines.

La population est considérée comme jeune avec un taux des 0-29 ans de 38%. Cette caractéristique est accrue dans les quartiers en politique de la ville (Maubeuge, Louvroil, Jeumont et Ferrière-la-Grande). La population de seniors est en augmentation alors que les personnes âgées de +60 ans représentent aujourd'hui 24,6 % de la population. Le territoire présente un taux de chômage très important puisqu'il atteint 25,3 % (contre 7,1 % pour l'ensemble de la France et 46,1 % pour les moins de 25 ans (contre 17,4 % à l'échelle nationale). Les jeunes, les femmes et les personnes de plus de 55 ans sont plus durement touchés. Ce territoire, à tradition ouvrière, demeure fortement éprouvé par la crise de la sidérurgie qui a sévèrement frappé ce bassin au début des années 1970, laissant se développer un chômage structurel.

CONDITIONS

Les contributions respectives de la CAMVS et de la DRAC Hauts-de-France permettent la rémunération de l'artiste ou du duo.

Il s'agit, pour cette résidence d'une mission à temps plein, en toute exclusivité (cet engagement est impératif).

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 9 000 euros. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres et actions avec des équipes de professionnels,
 - la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.
- Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet

d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la période d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la période d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

C'est la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne le ou les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des partenaires ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite les rencontres avec les communautés de professionnels et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du

budget, etc.).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté professionnelle visée par la présente action. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante : rea@amvs.fr

Objet : MiAA associations CAMVS / suivi du nom de l'artiste

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la Mi.A.A. et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;

- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) la Mi.A.A. (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'ensemble est à envoyer pour le **20 avril (inclus), dernier délai.**

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE RETENU

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC),
- de la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS),
- de structures des champs de la cohésion sociale et des solidarités

se réunira, au plus tard la semaine du **12 mai 2025** et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens

complémentaires, en direct ou à distance, avec le-la ou les candidat-e-s présélectionné-e-s.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **2 juin 2025**. Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, **la semaine du 9 juin 2025.**

LIENS UTILES

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec la CAMVS <https://agglo-maubeugevaldesambre.fr>
- avec la DRAC Hauts-de-France www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France
- avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>
- Le contrat de ville 2024-2030 de la CAMVS [Le contrat de ville 2015-2020 - Agglo Maubeuge \(agglo-maubeugevaldesambre.fr\)](#)

Contacts :

- DRAC : Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale
florence.lemoine@culture.gouv.fr
- CAMVS : Véronique Holgado, coordinatrice REA
Veronique.holgado@amvs.fr